



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 19/09/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
19 septembre 2023

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : BRZAKOVIC Borisav à TREIBER Pascale, CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, MANGEOT Pascal à CHARPENTIER Florent

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur DUBAS Patrick

Membres présents.....24
 Absents ayant donné mandat de procuration.....3
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 42 2023

Budget principal 2023 – DM 2/2023 – Rapporteur : Alain DECLERCQ

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	3	23	0	4	0

La décision modificative a pour objectif d'ajuster les montants prévisionnels inscrits dans le cadre du Budget Primitif.

SECTION FONCTIONNEMENT

✚ Dépenses de fonctionnement

Les charges liées à la destruction des déchets sont plus importantes en raison de l'évacuation de gravats de chantiers de travaux, il est nécessaire d'ajouter des crédits supplémentaires à hauteur de 2 070 €.

Des crédits avaient été ouverts en fonctionnement pour la publication d'annonces de marchés publics. Comme l'objet du marché concerne de l'équipement, les frais d'annonces au BOAMP ont été transférés en section d'investissement.

La redevance des ordures ménagères a augmenté de 14 % et nécessite des crédits supplémentaires de 1 000 €.

Le prélèvement au titre du Fonds de Péréquation de ressources Intercommunales (FPIC) est plus important et s'élève à 14 942 € (soit 2 942 € en +).

Deux terribles sinistres viennent de toucher le Maroc et la Libye, une subvention en aide et secours de 1 000 € va être versée à la Fondation de France.

Au total, les dépenses de fonctionnement augmentent de **5 612 €**.

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DF	011	615231	Locations de bennes	+ 2 070 €
		6231	Annonces et insertions	- 1 400 €
		6284	La redevance des OM	+ 1 000 €
	014	739223	FPIC	+ 2 942 €
	65	6574	Subvention pays sinistrés	+ 1 000 €
				+ 5 612 €

✚ Réactualisation des recettes

Le remboursement des charges de la viabilité hivernale par la Métropole doit être diminué de 1 802 €.

La taxe sur les pylônes électriques s'élève à 27 960 € (soit + 1 160 €).

Au vu des premiers encaissements des droits de mutation depuis le début de l'année, le budget estimé de 180 k€ ne sera pas atteint, il convient de revoir à la baisse de 40 k€ les recettes attendues.

Au total les recettes de fonctionnement diminuent de **40 642 €**.

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
RF	70	70846	Remboursement Métropole - viabilité hivernale	- 1 802 €
	73	7343	Taxe sur les pylônes	+ 1 160 €
		7381	Droits de mutation	- 40 000 €
				- 40 642 €

SECTION INVESTISSEMENT

✚ Dépenses d'équipement

Le projet d'extension du cimetière nécessite une étude supplémentaire de 5 000 €.

Les annonces au BOAMP pour des marchés de travaux et équipements passés et à venir s'élèvent à 2 800 € (gradins et aires de jeux).

Des réparations ou aménagements des installations aux Parapluies (stores), à l'Hôtel de Ville (climatisation), Gendarmerie (radiateur) sont à prendre en compte.

A l'issue du premier trimestre du Contrat de Performance Energétique, l'installation d'une sous station pour la gestion du chauffage à la médiathèque a été proposée (10 150 €).

Un mât d'éclairage du terrain de tennis a dû être déposé pour des raisons de sécurité, son remplacement est à prévoir au plus tôt pour un coût total de 8 000 €.

Au total les dépenses d'équipement augmentent de **31 420 €**.

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DI	20	2031	Etude – extension cimetière	+ 5 000 €
		2033	Annonces Marchés publics - BOAMP	+ 2 800 €
	21	2135	Parapluies - stores	+ 2 720 €
		2135	Médiathèque – ss station chaufferie (CPE)	+ 10 150 €
		2188	Mât d'éclairage – terrain de tennis	8 000 €
		2188	Hôtel de Ville – réparation climatisation	+ 2 200 €
		2188	Radiateur Gendarmerie	+ 550 €
				+ 31 420 €

✚ Recettes d'équipement

Afin de financer son programme d'investissement, la commune a mobilisé les financeurs au travers d'une quinzaine de dossiers de demande de subvention.

Ainsi pour :

- L'aménagement du LAEP, le Département participera à hauteur de 30 000 €
- Les travaux de toiture René Martin, la DETR financera 30 % avec 10 979 €
- Les travaux de rénovation de St Exupéry, la DETR financera 30 % avec 74 898 €
- Le passage en LED des équipements sportifs, le Fonds Vert financera 40 % avec 28 797 €

La mobilisation de ces financeurs pour près de 145 k€ et la notification de ces subventions permettent leurs inscriptions au BP et de pouvoir renoncer à la souscription d'un emprunt d'équilibre (67 k€).

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
RI	13	1323	Subvention Département - LAEP	+ 30 000 €
		1331	Subvention DETR – Toiture René Martin	+ 10 979 €
		1331	Subvention DETR – Travaux St Exupéry	+ 74 898 €
		1338	Subvention Fonds Verts – Leds équipements sportifs	+ 28 797 €
	16	1641	Emprunt	- 67 000 €
				77 674 €

OPERATION D'ORDRE

Les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement. Des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Elles sont toujours équilibrées.

Amortissement

La dotation d'amortissement a été surévaluée au moment du BP, il y a lieu de l'ajuster aux montants réalisés.

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DI	042	6811	Dotation aux amortissements	- 65 185 €
RI	042	28135	Dotation aux amortissements	- 65 185 €

Equilibre

Afin d'équilibrer les sections, il est nécessaire de transférer des crédits du fonctionnement à l'investissement.

Sens	Chapitre	Libellé	Montant
DF	023	Virement à la section d'investissement	18 931 €
RI	021	Virement de la section de fonctionnement	18 931 €

EQUILIBRE

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Opération réelles	5 612 €	- 40 642 €
Opération d'ordre	- 46 254 €	
Solde =	0 €	
INVESTISSEMENT		
Opérations réelles	31 420 €	77 674 €
Opération d'ordre		- 46 254 €
Solde =	0 €	

La Décision Modificative est équilibrée.

Au total au niveau du Budget consolidé de la Décision Modificative, les équilibres s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 640 492,36 €	4 640 492,36 €
INVESTISSEMENT	1 470 339,64 €	1 470 339,64 €
TOTAL BUDGET	6 110 832,00 €	6 110 832,00 €

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget, réunie le 18 septembre 2023, il est demandé au Conseil Municipal :

- ✚ D'approuver la décision modificative n° 2/2023 telle qu'elle est présentée dans les tableaux ci-dessus.


POUR : 23

ABSTENTION : 4 (Mmes KRIER, PARET, MM. DUBAS, FORTINI)

Adoptée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 26 septembre 2023
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2023.09.26 14:56:00 +0200
Ref:20230926_140401_1-2-O
Signature numérique
le Maire